Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 498

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 498 3 mai 1979 Seizième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement Pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner François Brutsch Jean-Daniel Delley

498

omaine

En retard d'une guerre

La troisième guerre mondiale a-t-elle commencé? Selon les experts, les forces du Pacte de Varsovie accentuent leurs supériorité quantitative et même qualitative sur celle de l'OTAN en chars, avions, canons et fusées.

L'accord Salt II consacrerait la perte de la prépondérance américaine dans le domaine nucléaire.

Et de larges zones du monde sont entrées dans une phase de turbulences où pèche une marine soviétique engagée tous azimuts.

En Europe même, si l'on croit plusieurs romans bien documentés et récents de guerre-fiction, les défenses occidentales seront vite submergées sous les flots déchaînés d'une attaque-surprise venue de l'Est.

Dans ce contexte, plein de menaces réelles et exploitées, le programme d'armement 1979. Le Conseil fédéral demande 1440 millions, à quoi s'ajoutent 350 millions pour des acquisitions de terrain et des ouvrages militaires. Dans quel but? La réponse tient en trois points essentiels.

D'abord les crédits prévus par les arrêtés fédéraux des 14 et 28 février 1979 s'inscrivent dans la planification à long terme des dépenses militaires. La part du budget fédéral consacré à l'armée n'a cessé de reculer puisqu'elle a passé entre 1960 et 1977 de 36% à 18%. Les dépenses d'armement, un programme de 4,7 milliards sur les 15 milliards inscrits au chapitre du budget militaire pour la période 1975-79, ont été les principales victimes de ce recul. Continuer dans cette voie mettrait en danger la crédibilité de l'instrument militaire.

L'effort demandé, deuxième argument, correspond au plan directeur de la défense militaire des années 80, en tenant compte des expériences faites à l'étranger et des progrès des armements. Il prévoit donc une série de mesures. Parmi lesquelles la refonte de la conception de l'approvisionnement de l'armée, la mise sur pied d'égalité des divisions-frontière et des divisions de campagne, le renforcement de la défense antichar, jusqu'au niveau des bataillons d'infanterie, l'amélioration de la défense contre-avion, notamment dans les troupes mécanisées, et du service sanitaire, etc. C'est dans ce cadre général que sont donc proposés maintenant l'achat de 200 obusiers blindés de 15,5, qui s'ajouteront aux 260 M 109 déjà acquis, l'équipement nouveau de l'avion Hunter, désormais appui des troupes au sol, l'acquisition de l'appareil de tir Skyguard pour le canon de défense antiaérienne de 35 mm, etc...

Troisième argument. Une part importante de ce matériel est acquise à l'étranger, aux Etats-Unis plus précisément. Mais grâce aux constructions sous licence notamment, l'industrie suisse recevra plus de la moitié des crédits prévus, ce qui, comme le répète à plus d'une reprise le "message" du Conseil fédéral, contribuera au maintien ou à la création d'emplois.

Les critiques jusqu'à maintenant frappent par leur relative dispersion, leur modération, voire en certains cas par leur marginalité. Elles mettent en balance l'énormité de la somme avec l'étroitesse des moyens dégagés pour l'aide du tiers monde et la prévention des conflits, sans parler du cadre général de la récession. Elles soulignent la dépendance croissante de notre armée par rapport aux Etats-Unis d'une part et par rapport aux spécialistes d'autre part, ce qui à terme peut remettre en question le caractère de milice des troupes. Elles s'interrogent sur les possibilités d'un petit pays dans une course aux armements toujours plus complexes, partant, toujours plus coûteux.

Le Département militaire fédéral a fourni un gros effort intellectuel depuis vingt ans pour